

Rapport du Président

Commission permanente du
vendredi 8 juillet 2022

N° CP-2022-7-12-18

N° applicatif 4116

12^{ème} Commission

Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale

Service instructeur

Service pilotage de l'offre d'insertion et de
l'accès à l'emploi

Service consulté

RETOUR À L'ACTIVITÉ ET À L'EMPLOI : SUBVENTIONS COMPLÉMENTAIRES

Résumé : L'accompagnement des bénéficiaires du revenu de Solidarité active (rSa) est un axe fondamental de la politique menée par la Collectivité européenne d'Alsace pour favoriser un retour rapide vers l'emploi d'abord et l'activité pour tous, notamment des bénéficiaires du rSa.

Des actions spécifiques participant à l'insertion sociale et socioprofessionnelle des bénéficiaires du revenu de Solidarité active (rSa) vous sont proposées en complément de l'offre d'insertion mise en œuvre dans le cadre de l'appel à projets insertion.

Ainsi, le présent rapport vise l'attribution de subventions de fonctionnement à hauteur de 80 280 € pour les actions présentées ainsi que la signature de la convention et des avenants afférents à ces structures.

Actions de mobilisation collectives

Un crédit de 100 000 € est inscrit au budget primitif de la Collectivité européenne d'Alsace au titre de l'année 2022, sous forme d'aides spécifiques pour développer des actions participant à l'insertion sociale et socioprofessionnelle des bénéficiaires du revenu de Solidarité active (rSa), appelées « Projets CTSA » sur le territoire haut-rhinois.

Pour 2022, sept actions ont déjà fait l'objet d'un précédent rapport pour un montant de 49 587 €.

Il est prévu de pouvoir prendre en considération d'autres projets en cours d'année. Ainsi, il est proposé dans le présent rapport d'en valider sept autres.

Il s'agit d'une part, de reconduire six actions déjà menées en 2021, évaluées et appréciées sur le territoire, par les Services territorialisés rSa haut-rhinois. 120 bénéficiaires du rSa ont pu y participer, concourant par cette approche collective de proximité à dynamiser leur parcours d'insertion.

Elles sont portées :

- sur la région colmarienne par l'association MANNE EMPLOI (« atelier numérique » pour lever le frein numérique à l'insertion) ;
- sur l'agglomération mulhousienne par l'association LE REZO! (« animer un réseau d'échanges réciproques de savoirs » favorisant une montée en compétences et renforçant les liens sociaux), APPONA (« inclusion numérique » : accompagnement aux outils numériques pour les populations très fragiles et « réunions collectives à destination des créateurs d'entreprise » dédiées au public de la structure) et EPICES (« la saveur d'être ensemble » pour favoriser les relations sociales et « une recette pour mon avenir », visant la découverte des métiers de la restauration jusqu'à la formation ; ces actions s'adressent aux bénéficiaires du rSa et aux mineurs non accompagnés suivis par l'Aide Sociale à l'Enfance).

Le bilan de ces actions socio-professionnelles de mobilisation est d'ordre qualitatif, leur plus-values se mesurent dans le temps et l'évolution des parcours. Toutefois, certains bénéficiaires du rSa sont entrés en formation ou ont trouvé un emploi à leur issue.

D'autre part, il s'agit de soutenir la réalisation d'un nouveau projet sur la région colmarienne par l'association MANNE EMPLOI (diagnostic relatif aux savoirs de base, nécessaires à l'activité professionnelle et accompagnement vers la remise à niveau adaptée et tournée vers l'emploi, pour une vingtaine de bénéficiaires du rSa ; action attendue par les professionnels de l'insertion).

Ces sept actions vont concerner plus de 140 bénéficiaires du rSa pour un montant total de 26 030 € (cf. détail en conclusion). Elles sont soutenues par les élus siégeant en commission territoriale rSa.

Il est précisé que la signature de conventions financières n'est pas requise pour ces subventions dont le montant est inférieur à 23 000 € chacune.

Soutien aux Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE)

Au regard des résultats de mise à l'emploi de 2 743 bénéficiaires du rSa en 2021 et en réponse à l'appel à projets 2022, la Collectivité européenne d'Alsace, par délibération de la Commission permanente du 4 avril 2022, a mobilisé plus de 5,2 M€. Cela permet de financer 107 Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) afin d'accompagner les personnes, notamment bénéficiaires du rSa, par une mise en situation professionnelle réelle et favorisant leur montée en compétence pour un accès à l'emploi plus pérenne.

L'Entreprise d'Insertion, OCITO - Services à la Personne, implantée à ILLZACH, a déposé une demande dans le cadre de l'appel à projets 2022 mais son dossier a été malencontreusement non traité. Aussi, après une instruction différée, elle peut bénéficier d'une subvention au titre de 2022.

En ce qui concerne l'Atelier Chantier d'Insertion Cité du Ré-emploi, recyclerie de SAUSHEIM, il s'agit d'un complément de subvention suite à sa proposition pertinente d'accueil et d'accompagnement supplémentaire de bénéficiaires du rSa.

Aussi, il est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement – respectivement - de 18 750 € pour OCITO - Services à la Personne par voie de convention et de 7 500 € pour la Cité du Ré-emploi, par voie d'avenant à la convention initiale, signée le 8 avril 2022.

Conseiller Relais Entreprises

Face à la difficulté que rencontrent les employeurs à pourvoir leurs postes vacants, la Collectivité européenne d'Alsace entend faciliter la mise en relation entre offreurs et demandeurs d'emploi. Les recruteurs sont en attente de solutions réactives et sur mesure de la part des partenaires chargés de trouver et de préparer des personnes fiables en capacité de répondre à leurs besoins. Il est aussi nécessaire de sécuriser les embauches, tant au niveau des bénéficiaires du rSa que des entreprises.

Afin de mener à bien cet objectif, la Collectivité européenne d'Alsace finance quatre postes de Conseillers Relais Entreprises (CRE) couvrant le territoire du Haut-Rhin au sein de quatre structures (CONTACT PLUS, CIAREM, REAGIR, ALEOS).

Toutefois en raison de la précarité particulièrement prégnante à MULHOUSE et notamment sur le Canton 2 (qui compte 3 001 bénéficiaires du rSa soumis à Droits et Devoirs, soit 17,7 % des 16 985 bénéficiaire du rSa haut-rhinois), il est proposé d'y intensifier et développer les moyens d'actions en finançant un poste de CRE supplémentaire au sein du CIAREM.

Ainsi, le concours de ce Conseiller Relais Entreprises s'avère nécessaire pour l'identification d'emplois adaptés à la situation des bénéficiaires du rSa menant à une insertion durable. Cette mise en synergie s'intégrerait dans le projet de « laboratoire de la pauvreté » sur le territoire du Canton 2 initié par la Collectivité européenne d'Alsace.

Aussi, il est proposé de financer un deuxième poste de Conseiller Relais Entreprises à hauteur de 28 000 € pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2022, au CIAREM, principal opérateur sur le territoire mulhousien en terme de nombre d'accompagnements de bénéficiaires du rSa, du social vers l'emploi.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'accorder, au titre des crédits d'insertion de l'année 2022 :

- des subventions de fonctionnement d'un montant total de 26 030 € pour les projets CTSA ci-après :
 - à l'association MANNE EMPLOI : 6 000 €
 - à l'association LE REZO ! : 2 800 €
 - à l'association APPONA : 3 450 €
 - à l'association EPICES : 13 780 €
- une subvention de fonctionnement de 18 750 € à OCITO - Services à la personne pour l'accompagnement dans l'emploi via l'Insertion par l'Activité Economique.
- une subvention de fonctionnement de 7 500 € à LA CITE DU RE-EMPLOI pour l'accompagnement dans l'emploi via l'insertion par l'Activité Economique,
- une subvention de fonctionnement de 28 000 € au CIAREM pour un poste de Conseiller Relais Entreprises

- d'approuver et de m'autoriser à signer la convention et les avenants afférents aux différentes actions précitées avec OCITO, LA CITE DU RE-EMPLOI et CIAREM, joints en annexes au présent rapport.

Le montant total des subventions s'élève à 80 280 €.

Les crédits concernés seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes au budget primitif 2022 :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P152	O002	P152E02	T03	(3372) 017 - 65742 - 444	18 750 €
P152	O002	P152E02	T03	(3120) 017 - 65748 - 444	7 500 €
P153	O005	P153E01	T03	(323) 017 - 65748 - 444	28 000 €
P156	O003	P156E03	T03	(3369) 017 - 65748 - 441	26 030 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY